

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2015 À 20 H 30

L'an deux mille quatorze, le vingt six janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (13) :

BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie, MAESE Isabelle.

Membres absents excusés (02) :

ARNAUD Nadia, BELHADDAD Abdelhamid.

Approbation du compte rendu de la séance du 16/12/2014.

Procuration :

ARNAUD Nadia donne procuration LATTARD-PRUVOT Agnès.

Secrétaire de séance :

LAPERROUSE Madeleine.

Monsieur le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Une convention de principe avec G.R.D.F ;
- Un état des sommes de l'ex. C.C.V.G. dû à la 4C.

VOTE : 15 POUR

ORDRE DU JOUR :

I-RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Présentation par Gérard BORDON : Le décret N° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail impose aux autorités territoriales la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion propose, grâce à une convention assistance et conseil dans ce domaine, une aide téléphonique et informatique pour un montant de 150 € par an. Cette convention est valable 1 an et renouvelable 2 fois par tacite reconduction. En parallèle, la Collectivité est tenue de rédiger le document unique qui aura pour but d'énumérer et de quantifier tous les risques relatifs à l'hygiène et la sécurité des agents. Il faudra nommer un Conseiller « prévention » élu ou agent. Ce document unique est évidemment évolutif avec mises à jour régulières selon les événements survenant sur le « terrain » et les modifications des réglementations.

Le Centre de Gestion peut nous aider pour l'élaboration de ce document, le coût de la prestation est de 380 € par jour. La C.N.R.A.C.L. (Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales) octroie une subvention de 160 € / jour.

Le document unique devra ensuite être validé par le Comité Technique Paritaire. Gérard BORDON propose la constitution d'un groupe de travail pour sa mise en œuvre : François COMBET, Isabelle MAESE, Christian DELEGLISE et Philippe GIRARD proposent de le rejoindre.

Conclusion : L'objectif de cette démarche est de qualifier et quantifier les risques encourus par nos agents afin de mettre en œuvre des actions d'amélioration adaptées et ainsi éviter ou tout du moins diminuer les accidents et maladies professionnels.

VOTE : 15 POUR.

II-INTERVENTION DE L'ENTREPRISE AQUAGED POUR LE DESEMBOUAGE PHYSICO-CHIMIQUE DU RESEAU COMMUNAL DE CHAUFFAGE :

La présence de « boues » a été constatée dans le fluide de notre réseau chaleur entraînant des problèmes de chauffage dans certains bâtiments (2 villas du lotissement La Ruaz) malgré l'entretien annuel. La Société AQUAGED, filiale de GEDI propose une action en 2 temps :

- 1 intervention d'urgence sur ces 2 villas ;
- 1 intervention au printemps, après la saison de chauffage pour une purge totale du réseau avec garantie de résultat.

Le coût de ces prestations est de 12.147,00 € H.T. étalé sur 2 exercices budgétaires.

Le contrat annuel d'entretien propose 4 visites annuelles pour un état des lieux et s'élève à 905.25 € H.T.

Remarque de Christian DELEGLISE : Il faudra s'assurer auprès d'AQUAGED que le liquide de désembouage ne soit pas corrosif pour nos installations.

VOTE : 15 POUR.

III-CONVENTION RTE/SAINTE-MARIE-DE-CUINES POUR LES TRAVAUX DE LA LIGNE SOUTERRAINE GRANDE ILE – PIOSSASCO :

La ligne 320 000 Volts à courant continu traversera des parcelles appartenant à la commune au niveau du chemin rural du Chaney sur une bande de 6 mètres de large et 30 mètres de long. Une convention a été établie, comprenant une indemnité qui compense les préjudices résultant de la présence de cette ligne soit 150 € / an. Celle-ci sera posée à 60 cm de profondeur, dans un coffrage de béton avec bornes de repérage en surface.

Il sera demandé à R.T.E. de fournir des plans actualisés de la zone impactée.

VOTE : 1 CONTRE (Claude BERARD) 14 POUR.

IV- CONVENTION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE :

Présentation par Claude BERARD : A ce jour, il reste 2 concessions dans le columbarium existant.

Le 10 juillet 2014, la Société GRANIMOND nous a proposé un projet comprenant :

- Un columbarium de granite rose de 36 places ;
- Un jardin du souvenir, pour un coût de 30.034.92 € T.T.C.

Le columbarium se compose de 3 blocs verticaux constitués chacun de 3 cubes superposés pouvant contenir jusqu'à 4 urnes séparément. Les concessions ont une durée de 30 ans renouvelable.

Le jardin du souvenir se compose d'un bassin rempli de pierres blanches, alimenté par un jet d'eau pour assurer l'écoulement des cendres dans le réceptacle. C'est un projet évolutif qui peut être réalisé et agrandi

progressivement. Il serait installé à l'entrée du cimetière sur la droite. Le coût comprend également 2 bancs en granite ainsi qu'un logiciel permettant la gestion du cimetière dans son ensemble.

Un dossier de demande de subvention avait été déposé au F.D.E.C. qui incluait également la réfection des 2 allées principales du cimetière, soit un montant de 48.758.00 €. Une subvention de 9.752.00 € (soit 20 %) a été accordée et un arrêté attributif a été reçu le 25 novembre 2014.

Il est proposé d'inclure ce projet au budget 2015, si les crédits le permettent.

V- ADHESION A L'ASADAC POUR L'ANNEE 2015 :

Cet organisme émanant du Conseil Général de la Savoie assiste les communes dans différentes démarches et propose des formations aux Elus.

La cotisation s'élève à 339.90 € pour l'année 2015.

VOTE : 1 CONTRE (Y. MORVAN), 1 ABSTENTION (C. BERARD) 13 POUR.

VI- CONVENTION DE PRINCIPE AVEC G.R.D.F. :

Le distributeur de gaz envisage le déploiement du nouveau compteur communicant « Gazpar » avec 2 objectifs :

- Le développement de la Maitrise Demande d'Energie à la mise à disposition plus fréquente des données de consommation ;
- L'amélioration de la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel, ce dispositif nécessite la mise en place de 2 équipements ;
- Des compteurs communicants remplaçant les compteurs actuels ;
- Plusieurs équipements de télé relève (objet de cette convention) installés sur le périmètre de la Commune = 2 antennes relais de fréquence faible 169 MHz (équivalent à une fréquence radio de la bande FM) d'une hauteur de 40 cm.

Une indemnisation de 50 € par / an et par site équipé est prévue. Une 2^{ème} convention permettra de choisir d'un commun accord les emplacements de ces derniers équipements.

Remarque : - La télé relève entrainera une perte d'emploi ;
- Les élus s'interrogent sur les antennes relais.

VOTE : 3 ABSTENTIONS (C. BERARD, Y. MORVAN, F. BOZON-VAILLE), 12 POUR.

VII- ETAT DE LA DETTE DE L'EX. C.C.V.G. DUE A LA 4C :

Elle s'élève à 386.000.00 € et a été répartie ainsi :

- 109.612.50 € pour St Alban des Villards ;
- 156.445.62 € pour St Colomban des Villards ;
- 93.393.28 € pour Ste Marie de Cuines.

Le Conseil Municipal propose de demander à la 4 C, un échelonnement du paiement sur 36 mois.

VOTE : 15 POUR.

VIII- QUESTIONS DIVERSES :

• Les dates des prochaines commissions « Finances » sont communiquées : les 5,10 et 23 février à 17 H 30. Un Conseil Municipal est prévu début mars pour le vote des comptes et un Conseil Municipal le 26 ou le 31 mars pour le vote des budgets.

- Accueil d'un camion pizza sur la Commune : Monsieur POMMIER a été reçu en Mairie et désirerait s'installer 1 soir par semaine sur Commune de 17 H 30 à 21 H 30.

Jusqu'à présent, notre souci a toujours été de privilégier notre commerce. Nous souhaitons que :

- cette nouvelle proposition ne pénalise l'activité existante (bar et restauration)
- la tranquillité du voisinage soit respectée ainsi que les abords du stationnement

Les modalités d'installation seront précisées et tous les frais inhérents seront facturés au demandeur.

VOTE : 8 POUR, 1 ABSTENTION (P. GIRARD n'utilise pas sa procuration), 5 CONTRE (C. BERARD, G. BORDON, M. LAPERROUSE, B. GROS, C. DELEGLISE).

- Une facture de 339.25 € a été éditée le 27 décembre dernier suite à l'accueil des « naufragés de la route ». Agnès LATTARD-PRUVOT indique que le site de la Préfecture donne les modalités de remboursement.

- Le Préfet revoie sa position concernant les camions polluants qui étaient détournés sur la Maurienne. Un collectif d'Elus et de citoyens s'est constitué en Maurienne pour lutter contre la présence des camions dans la vallée.

- Une visite d'A.R.K.E.M.A. est prévue le 30 janvier à 16 h 30 sur inscription.

- Yves MORVAN signale que les futurs containers semi-enterrés ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

La séance est levée à 23 h 50.

Le Maire,

P. GIRARD.